



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

COMMISSION ÉCONOMIE

Compte Rendu du 04/02/2022

En présence de :

| | |
|---------------------|---|
| Georges MORAND, | Président de la commission économie, Maire de Sallanches, |
| François BARBIER, | Maire des Contamines-Montjoie, |
| Véronique CLEVY, | Elue de Saint-Gervais, |
| Sylvia PERRUCHIONE, | Elue de Sallanches, |
| Fabienne PEDRETTI, | Elue à Domancy, |
| Françoise JACQUIER, | Elue à Combloux, |
| Laurence BRONDEX, | Elue à Combloux, |
| Laurie CERIOLI, | Responsable pôle Mobilité, Habitat, Economie, CCPMB. |

Étaient absents excusés :

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Thierry SERMET-MAGDELAIN, | Elu à Sallanches, |
| Gilles BUISSON | Elu à Sallanches, |
| Jocelyne BERRUEX, | Elue à Passy. |

Après avoir accueilli les membres, Georges MORAND remercie les participants et ouvre la séance. La présentation PowerPoint est jointe au présent compte rendu.

1. Fonds Région Unie

Présentation de l'aide mise en place en avril 2021 dans le cadre du plan d'urgence économique de la Région pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19. La CCPMB a abondé le fonds à hauteur de 20 000 € pour 130 000 € de subventions versées et 174 000 € d'avances remboursables versés sur le territoire.

Les membres de la commission demandent si le nom des entreprises bénéficiaires peut être connu. Une demande doit être faite auprès de la Région pour connaître le détail.

2. Financer mon investissement « Commerce et Artisanat »

Une aide intitulée financer mon investissement « Commerce et Artisanat » a été mise en place par la Région avec comme objectif la revitalisation commerciale des bourg-centre et centre-ville. Cette aide est conditionnée au co-financement de l'EPCI ou des communes.

Les membres de la commission ont validé sa mise en place pour le mois de juin 2022 afin de respecter le calendrier des instances de la Région et de la CCPMB. L'aide est plafonnée à 50 000€ HT avec une aide Région de 20% et une aide CCPMB de 10%. Le budget 2022 prévu pour cette action est de 50 000€.

Relevé de Conclusions : Commission « Economie » du 24 février 2022



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

Sur la base du règlement d'attribution de la Région, voici les critères d'éligibilités retenus par les membres de la commission :

- Sont éligibles les entreprises répondant aux conditions suivantes :
 - o Micro entreprise/TPE avec un effectif inférieur à 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou total du bilan inférieur à 1M€,
 - o Surface de point de vente inférieure à 400m²,
 - o En phase de création, de reprise ou de développement,
 - o Indépendantes (y compris franchisées),
 - o Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers
 - o A jour de leur cotisations sociales et fiscales,
 - o Justifiant d'une ouverture au public supérieure ou égale à 250 jours par an, hors contrainte de fermeture administrative.

- Sont éligibles les activités suivantes :
 - o Les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, poissonneries...),
 - o Les alimentations générales, les supérettes, les traiteurs,
 - o Les cafés, bars, tabacs, presses,
 - o Les commerces de détail (livres, journaux, papeterie, habillement, chaussure, bricolage, maroquinerie, parfumerie, opticien, bijouterie/horlogerie, meubles, article de sport/loisir, fleuriste...),
 - o Les laveries, blanchisseries, teintures de détail, couturiers, cordonniers,
 - o Les soins de beauté ; institut de beauté, salons de coiffure/barbiers, ongleries,
 - o Salles de sport/remise en forme, escape-games...
 - o La restauration.

- Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes :
 - o Les investissements de rénovation : vitrines, mise en accessibilité du local, façades, enseignes, décoration, aménagement intérieur, etc,
 - o L'aménagement de terrasses et pergolas pour les entreprises relevant prioritairement des secteurs de la restauration, des cafés, des bars-tabacs,
 - o Les investissements permettant l'organisation de points de retrait de produits (drive...),
 - o Les équipements destinés à la sécurité du local (caméras, rideaux métalliques, etc),
 - o Les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage, etc) si l'entreprise n'est pas éligible au Fonds Air Entreprise,
 - o Les investissements matériels : matériels professionnels spécifiques, mobilier, équipements informatiques et numériques.

Concernant le périmètre de bourg-centre et centre-ville des communes, les membres de la commission ont validé que c'est à chaque commune de le définir. Un mail va être adressé à tous les maires pour délimiter le périmètre de sa commune qui sera éligible à cette aide.

Cette aide pourra également être bonifiée par les communes qui le souhaitent. Une convention devra être signée entre la CCPMB et les communes intéressées. C'est bien la CCPMB qui se chargera du suivi du dossier et du versement de la subvention à l'entreprise, puis cette aide sera refacturée à la commune. Un mail sera également envoyé aux maires pour qu'ils se positionnent sur cette possibilité.

Enfin, les membres de la commission souhaitent que cette aide soit indépendante de la Région, cela signifie que si le dossier est rejeté par la Région mais validé par notre comité d'attribution, la part CCPMB pourra quand même être versée à l'entreprise.

3. Appel à projet BPI « Entreprendre au cœur des territoires »

Présentation de l'appel à projet piloté par BPI France pour lequel la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a candidaté pour plusieurs EPCI en Haute-Savoie : Grand Anney, CC Cluses Arve et Montagne, CC Vallée Chamonix Mont-Blanc, CC Pays du Mont-Blanc, CC Sources du lac, CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Notre candidature à cet appel à projet est possible car sur le territoire la ville de Sallanches est labélisée « Petite Ville de Demain ».

Le budget prévisionnel pour les 3 ans s'élève à 11 433€, il s'agit bien d'ateliers et d'événements à destination des artisans et non d'une aide directe.

L'annonce des lauréats est prévue au mois de mai pour un démarrage des actions en septembre.

4. Questions diverses

Question de Laurence BRONDEX : est-il possible d'ouvrir une antenne de France Services ou une permanence France Services sur la commune de Combloux ?

Lors de la prochaine commission Emmanuel Dentin le directeur sera présent, cette question pourra donc être abordée. Il sera informé en amont de cette demande pour apporter une réponse précise.

La date de la prochaine commission est fixée au jeudi 31 mars à 18h00 à la CCPMB (possibilité de visioconférence).

Les échanges prennent fin et la séance est levée à 19h20.

Pièce-jointe : le PowerPoint présenté en séance.

**Le Président de la Commission Economie,
Georges MORAND.**

